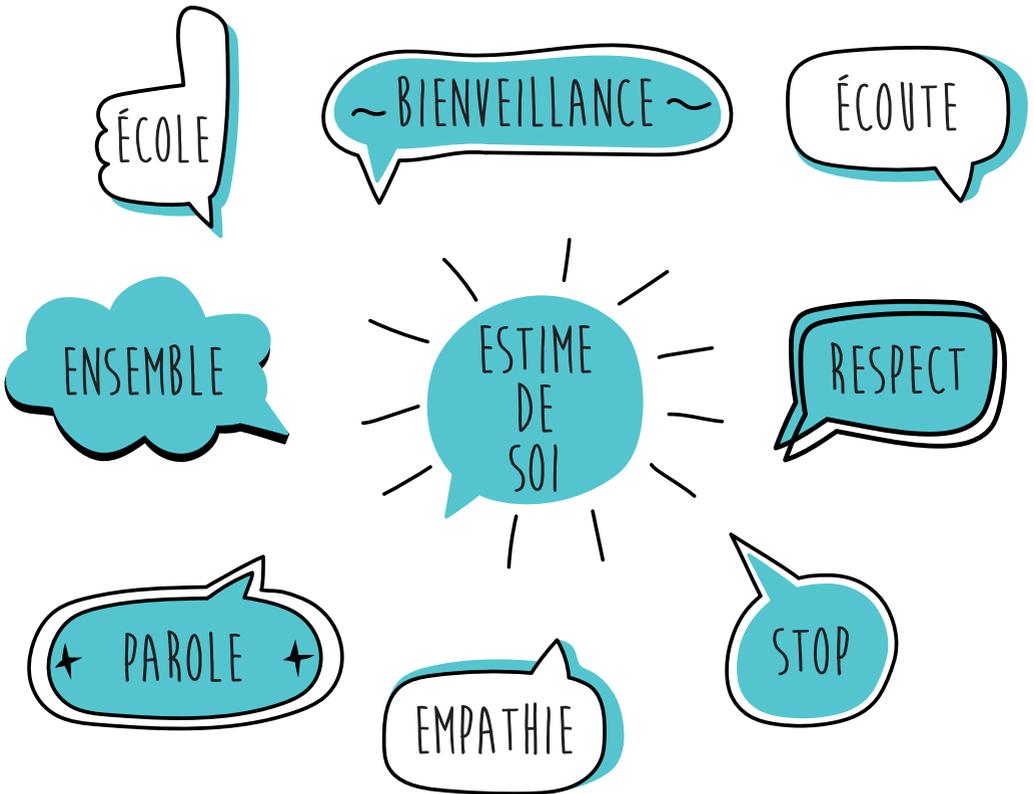




GUIDE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



« Chaque enfant doit être protégé
contre toute forme de violence »

Convention Internationale des Droits de l'Enfant, article 19

Sommaire

Lexique : page 4

Les conséquences : page 6

Prévenir : pages 8

Détecter : page 11

Agir : page 14

Liens utiles / bibliographie / boîte à idées : page 16



« Ensemble, bienveillants contre la violence » et « L'Amour est plus fort que la violence ». C'est ainsi que le jury a nommé les deux courts métrages présentés par les enfants et leurs animateurs des accueils de loisirs de Vincennes, lors du festival proposé par notre ville, samedi 9 juin 2018. Le thème de cette année fut « La violence à l'école ». Un sujet ô combien difficile, douloureux, et traumatisant pour ceux qui en sont victimes. Les enfants, aidés de nos professionnels de l'animation ont délivré un très beau travail. Ils en ont compris rapidement l'enjeu et le sens. Le message principal qui en est sorti, est un message positif pour l'avenir et le respect nécessaire que nous nous devons les uns aux autres.

La violence à l'école et le harcèlement sont des sujets que nous connaissons depuis fort longtemps, ce phénomène est désormais accentué, notamment par le canal des réseaux sociaux. L'éducation proposée par l'adulte y joue aussi un rôle fondamental, car par mimétisme, un enfant peut être amené à reproduire un comportement pouvant déboucher sur une action de violence ou de harcèlement. N'oublions pas que l'histoire ne s'arrête pas à la fin de la scolarité, un harceleur peut continuer à sévir plus tard, dans son environnement professionnel.

Dans le cadre du renouvellement de son projet éducatif territorial, la ville de Vincennes a décidé d'inscrire ce sujet de société dans ses travaux, afin d'apporter à nos équipes d'animateurs sur le temps périscolaire, des éléments, pouvant les aider à comprendre et définir ce qu'est la violence scolaire et ses conséquences sur les enfants, leur permettre ainsi de déceler une situation de conflit, de violence ou de harcèlement et de leur fournir des pistes d'interventions, pour pouvoir agir et alerter au mieux de l'intérêt de l'enfant.

Sensibiliser, responsabiliser tous les professionnels de l'éducation, les parents et leurs enfants est un engagement dans lequel réside une des clés majeures pour lutter contre la violence et le harcèlement à l'école.

Ce travail qui vous est restitué aujourd'hui, sous forme de guide est le fruit d'un investissement collectif. Élus, personnels de la Direction Enfance-Jeunesse, parents d'élèves, animateurs, directeurs de centres de loisirs, Atsem, enseignants et professionnels du monde de l'enfance, avec la collaboration éclairée et humaine de Catherine Verdier, psychothérapeute et analyste, spécialiste des enfants et adolescents.

Tous se sont investis avec cœur dans cette approche collective. Elle fera l'objet d'un suivi dans le temps, d'actions de formation, d'échanges et de partages avec l'Éducation nationale. C'est une belle cause que nous portons collectivement.

Un grand merci à tous pour votre implication.

Anne-Laurence ROUGER
Adjointe au maire chargée de l'enfance

Pierre CHARDON
Conseiller municipal délégué aux finances
Vice-président de la Caisse des écoles

Lexique

Définition de la violence scolaire

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence comme « L'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté ».

Cet organisme accorde une grande importance à une enfance sans violence, déterminant nécessaire et indispensable au développement sain d'un enfant.

La violence à l'école est liée à l'institution scolaire. Il s'agit de violence au sein de l'établissement ou aux abords immédiats.

La violence à l'école désigne l'ensemble des paroles, des attitudes, des gestes, des actes, des jeux, des punitions qui blessent moralement ou physiquement une personne.

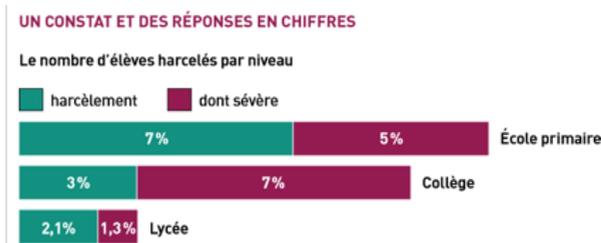
La violence scolaire peut exister :

- Entre les élèves (ou harcèlement scolaire)
- Des élèves contre les encadrants (incivilité)
- Des encadrants contre les élèves (maltraitance)
- Violence institutionnelle

L'OMS considère le harcèlement scolaire comme une violence et invite les états membres à développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes par le biais de programmes d'éducation à la santé dans les établissements scolaires, au sein des familles, communes...

Ce guide a pour but de définir et prévenir :

- Le harcèlement entre pairs (les actes violents physiques ou verbaux exercés par un ou plusieurs élève.s sur un autre élève entraînant une souffrance physique et/ou psychique chez la victime) ;
- les actes violents physiques ou verbaux à l'encontre des encadrants.



Définition du harcèlement scolaire

Il y a harcèlement entre pairs : « {...} lorsque l'enfant est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs élèves » (Dan Olweus, 1999).

Il existe cinq types de harcèlement scolaire* :

- Le harcèlement physique : coups, jeux dangereux, croche-pied, bourrade, vol d'affaires ;
- Le harcèlement verbal : insultes, moqueries, mots dénigrants ;
- Le harcèlement social : enfant mis de côté, isolé, rejeté, écarté du groupe ;
- Le harcèlement sexuel : conduites et/ou gestes obscènes, commentaires machistes ou sexistes, attouchements sans consentement ;
- La cyber-violence (cyber harcèlement) : sms et messages intempestifs, commentaires négatifs sur les réseaux sociaux, usurpation d'identité, propagation de photos.

*Source : National Center Against Bullying (NCAB)

Simple conflit ou harcèlement scolaire ?

La définition du harcèlement scolaire comprend les notions de :

- Intentionnalité (intention de nuire)
- Répétition (actes répétés)
- Rapport de force (emprise d'un enfant sur un autre)
- Violence en groupe

Conflit	Harcèlement
Face à face Occasionnel, non prévu Simple désaccord, relation équilibrée Ça peut arriver Résolution du conflit par la discussion, entente possible entre enfants	Intervention active ou passive des témoins Intentionnalité Répétitivité des actes de violence, incompréhension de la victime, rapport dominant/dominé Cela se répète dans le temps Isolement de la victime, détresse émotionnelle, exclusion du groupe. Intervention indispensable de l'adulte pour sortir de la situation

Un conflit non résolu peut se poursuivre et/ou s'aggraver et devenir une situation de harcèlement scolaire. Il y a violence lorsqu'il y a atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'un individu.

Conséquences du harcèlement scolaire

Chacun des acteurs du harcèlement (victime, agresseur et témoin) est exposé à de multiples conséquences à court et moyen terme. Le harcèlement peut avoir de graves conséquences scolaires, sociales, physiques et psychologiques.

Les conséquences pour la victime

Le harcèlement entraîne chez la victime un sentiment de peur, de solitude, de honte, de culpabilité ainsi que la perte de l'estime de soi.

On peut également observer un ou plusieurs signes suivants (liste non exhaustive) :

- Difficultés de concentration
- Chute des notes
- Retrait scolaire et/ou social
- Troubles du sommeil, cauchemars, troubles alimentaires, énurésie
- Troubles du métabolisme (retard de croissance, maux de tête et de ventre, eczéma)
- Troubles de l'humeur : anxiété, colère, irritabilité, tristesse, Inquiétude, insécurité, peur, cris ou pleurs excessifs, dépression
- Décrochage scolaire allant jusqu'à la phobie scolaire
- Lésions physiques
- Troubles du comportement (recherche continue d'attention, hyperactivité, comportements de manipulation ou d'opposition, comportements destructeurs et antisociaux (vandalisme, vol, cruauté envers les animaux, etc.)
- Déficience des habiletés sociales, de communication et de résolution de problèmes

A l'image de toute victime de violence, un enfant harcelé est tétanisé par ce qu'il subit et se mure dans le silence.



Les conséquences pour l'agresseur

L'agresseur a besoin d'exercer son pouvoir sur un autre enfant afin de combler le manque d'estime de lui-même.

- Plus l'agresseur est amené à poursuivre ses méfaits, plus sa capacité à ressentir de l'empathie diminue.
- La répétition des comportements violents à long terme renforce la violence.
- Echec scolaire
- Risque d'exclusion des établissements scolaires et de décrochage scolaire (marginalisation).
- Risque de délinquance, addiction, troubles sociaux.

Les conséquences pour les témoins

Un enfant témoin de violence est un enfant victime. Cette expérience laisse des traces durables dans le psychisme des témoins.

- Risque de reproduire et adopter des pratiques violentes
- Insécurité, peur, crainte
- Culpabilité de ne pas s'interposer ou signaler les faits (mécanisme de déni, d'oubli ou de rationalisation)
- Adopte un profil d'agresseur par crainte d'être une « victime ».

Les conséquences pour la communauté scolaire

La présence de violence dans un établissement scolaire qui ne prend pas en compte ce phénomène enseigne aux élèves le contraire d'une éducation à la citoyenneté :

- La loi du plus fort
- La loi du silence
- La non-assistance à personne en danger

La motivation scolaire et le climat scolaire sont améliorés dans leur ensemble lorsqu'un établissement agit et prévient la violence.



Prévenir les situations de violences



La lutte contre les violences scolaires doit se faire dès le plus jeune âge et passe par la prévention.



Au niveau des enfants

Le « Savoir être avec les autres » passe par la transmission de compétences psycho-sociales.

Le vocabulaire des Emotions : le vocabulaire des émotions est une hygiène de vie qui permet de se connaître, de comprendre les autres et assure une stabilité. Partir à la découverte des émotions, les nommer, en comprendre les manifestations, les identifier chez soi et les autres, apprendre à les gérer et définir les besoins qui y sont associés.

Avant 7 ans, les enfants ne maîtrisent pas leurs émotions. Le cerveau reptilien évolue doucement vers un cerveau supérieur externe responsable des fonctions de régulation des émotions et des prises de décision.

L'empathie : L'empathie est la disposition à ressentir ce que l'autre ressent sans s'y confondre. C'est un état d'esprit. Il s'agit de promouvoir les valeurs de respect, de solidarité, d'empathie, d'altruisme, d'inclusion, d'acceptation de la différence et de développer l'implication dans les moyens de lutte et la gestion des conflits. Avant 7 ans : comment se faire des amis, échanger, dialoguer, gérer les conflits ; Après 7 ans : conséquences d'un acte, d'une parole, identifier les émotions de l'autre et les risques sur la relation

Une Estime de soi positive : L'estime de soi est le passeport indispensable au bon équilibre de la personnalité. Le « trop » ou le « pas assez » se solde par les mêmes symptômes : un mal être qui empêche le bon développement des relations sociales (positionnement dans une relation).

« Le renforcement de ces savoir-être constitue la meilleure prévention contre la violence et les conduites addictives » (Organisation Mondiale de la Santé)

- L'estime de soi c'est la valeur que l'on s'accorde : avoir le droit d'être aimé, être digne d'intérêt.
- La confiance en soi c'est se sentir capable de réaliser quelque chose sans crainte de l'échec ou du regard des autres.
- Affirmation de soi : exprimer son opinion tout en respectant l'autre, sans agressivité ni passivité.

Au niveau des encadrants

Le « Bien vivre ensemble » passe par la bienveillance, l'exemplarité, les compétences transversales :

- Considérer les besoins des enfants : sécurité, bienveillance, respect, encouragement, apaisement, valorisation ;
- Prendre le temps d'écouter, ne pas juger, ne pas minimiser ni rassurer trop vite, chercher à trouver des solutions ;
- Etre attentif aux signaux (cf chapitre suivant), porter de l'aide ;
- Etre une référence et un exemple : adopter une attitude positive, valorisante, respectueuse, qui montre l'exemple (politesse, bienveillance vis à vis des enfants, attitude soutenante) ;
- Développer l'apprentissage de compétences transversales (esprit critique, d'analyse, curiosité, autonomie...) au travers des activités sportives, créatrices...;
- Informer sur les dangers d'internet ;
- Co-éduquer (atsems, enseignants, animateurs...) : sensibiliser les parents aux conséquences de la violence.

Détecter une situation de violence

Propositions d'actions

- Instaurer un lieu de gestion de conflit (pour les enfants et d'échange pour les adultes)
- Instaurer un cahier de suivi partagé Education Nationale/Accueils de loisirs
- Rédiger une charte de bienveillance commune à l'ensemble des établissements de la ville
- Officialiser les rencontres entre les différents acteurs : définir une fréquence et une instance de dialogue
- Mettre en place des forums relatifs au handicap avec les enfants (inclusion d'enfants en situation d'handicap)
- Former des équipes de terrain à la prévention et à la gestion de ces situations (liens vers formations)
- Proposer des outils adaptés à la tranche d'âge (maternels/ élémentaires)
- Proposer des activités de mise en situation par le jeu (voir boîte à idées)
- Promouvoir des valeurs telles que le respect, l'empathie, la solidarité par le jeu



Mot d'enfant : « une amie m'a poussée dans l'escalier, une animatrice est venue savoir ce qui se passe »

La violence a lieu hors du champ de l'adulte. Elle est donc invisible aux yeux des adultes mais visible aux yeux des pairs.

Les signes et les lieux à risque

- Les signes à l'école (élève isolé, moqué, agressé ; affaires abimées, cachées ou dégradées ; refuse d'aller en récréation ; se cache dans les sanitaires ou refuse de s'y rendre).
- Les signes en classe (élève jamais choisi pour les activités de groupe ; chute des résultats scolaires ; refus de participer en classe ; élève moqué, insulté (surnom) ; affaires scolaires dégradées ou manquantes ; humeur instable).
- Les signes en sorties et voyages scolaires (élève moqué, insulté, agressé, isolé dont personne ne veut ; affaires dégradées ; refus des voyages scolaires).
- Les signes à la cantine (élève mange seul ; nourriture dégradée par les autres ; les autres élèves ne veulent pas de l'élève lorsqu'il s'approche de leur table ; jet de nourriture contre l'élève).
- Les signes aux abords de l'école ou sur le trajet domicile-école (moqueries dans les transports ; modifie son trajet ou se dépêche de rentrer ; refus d'aller à l'école).
- Les signes à la maison (nervosité ; isolement ; baisse des résultats scolaires ; affaires perdues ou abimées ; désinvestissement social ; maux de ventre, tête ; trace de coups, griffures, morsures ; dévalorisation de soi ; humeur instable, tristesse ou agressivité ; perte d'appétit, problème de sommeil ; disparition d'objet ou d'argent à la maison).

Ces signes sont recueillis auprès des professionnels de l'établissement, des élèves et/ou des parents.



Identifier les profils à risque

«On ne reste pas victime toute sa vie et on peut être agresseur sans trop le vouloir» (témoin)

Un enfant victime

D'une manière générale, il s'agit d'être vigilant lorsqu'on observe un enfant qui se fait insulter, moquer, frapper, embêter régulièrement, qui est mis de côté, un enfant isolé, en retrait, triste, qui pleure souvent, se plaint souvent, qui a des réactions inhabituelles, perd ses affaires...

Un enfant agresseur

Il s'agit d'être vigilant lorsqu'on observe un enfant développant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- Un fort charisme : c'est le populaire de la classe.
- Utilise la force, l'intimidation, la menace
- Un enfant railleur, violent, exprimant difficilement ses émotions
- Crée un sentiment d'insécurité
- Obtient l'adhésion d'un groupe
- Besoin de se sentir fort (faible estime de lui même)
- Absence d'empathie parfois : incapacité à se mettre à la place de l'autre
- Changement de comportement social, personnel ou affectif
- Décrochage scolaire ou faible investissement scolaire

Les témoins

L'agresseur a besoin de témoins, de rieurs (harcèlement), de spectateurs. Nuire et faire mal n'a d'intérêt que dans le regard des autres. Les pairs (témoins) peuvent être :

- Supporters en poursuivant les faits de l'agresseur (gestes, paroles, faits)
- Des outsiders (rires, moqueries, ostracisme, regardent passivement)
- Des défenseurs (s'interposent dans une situation de violence ou prennent en charge la victime après les faits)

Mise en œuvre

Pour détecter une situation de violence, les encadrants se doivent de :

- **Evaluer l'environnement :**
 - La configuration des locaux : les zones qui pourraient être isolées, à l'abri du regard des encadrants
 - Prendre en compte le rythme soutenu de l'enfant et adapter les activités proposées
 - Evaluer les difficultés éventuelles relatives au temps méridien (regroupement en grand nombre)
- Etre vigilant aux comportements de l'enfant, à l'écoute des propos rapportés
- Stopper les railleries entre enfants et les rires humiliants à l'égard de certains
- Etre à l'écoute des parents, des enseignants, des nouveaux collègues
- Investiguer en cas de doute relatif à une situation qui semblerait anormale
- Se rendre disponible pour les enfants, les parents et chacun des encadrants
- Rendre acteurs les enfants, les sensibiliser quotidiennement à la prévention des violences



Mot d'enfant : « un camarade m'a poussée dans la bibliothèque pendant le temps méridien »

Agir en cas de situation de violence

La gestion d'une situation de violence s'effectue uniquement par le personnel pédagogique et les mesures prises se font en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

Procédure de gestion d'une situation de harcèlement par le personnel pédagogique

1 - Recueillir les témoignages (sonnette d'alarme) pouvant provenir :

- Des professionnels de l'établissement : corps enseignants, atsem, assistante sanitaire, animateurs...;
- Des élèves (victime, confident ou témoin) ;
- Des parents.

2 - Evaluer la situation

- Partage d'informations entre les différents acteurs (Education nationale, encadrants et familles);
- Analyse de la situation.

3 - Prendre des mesures de protection et de prise en charge de la victime, témoins et agresseur(s)

- Faire cesser immédiatement les comportements et agissements répréhensibles ;
- Reconnaître à la victime son statut de victime et lui assurer des mesures de protection ;
- Rappeler le règlement et les comportements attendus ;
- Apporter une réponse éducative visant à la réparation des actes (sanctions, mesures de protection, mesures réparatrices) ;
- Apporter une réponse proportionnée et conforme au cadre scolaire.

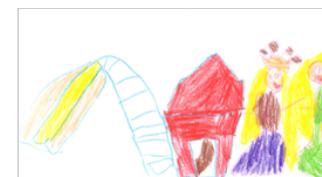
4 - Suivi post-événement

- Vérifier que la situation ne perdure pas et observer l'évolution des rôles ;
- Donner les moyens à la victime de retrouver un sentiment d'estime de soi ;
- Donner à l'auteur(s) les moyens de renforcer leur capacité d'empathie et de prendre conscience de la gravité des faits.

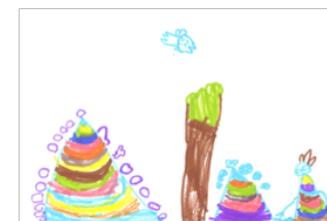
Selon la nature et la gravité de la situation, les parents sont tenus informés et/ou convoqués aux différentes étapes de la procédure. La co-éducation et le partenariat avec les familles est indispensable à la résolution constructive et durable d'une telle situation.



Mot d'enfant : « le petit garçon a poussé la petite fille dans les escaliers »



Mot d'enfant : « 2 copines qui se bagarrent »



Mot d'enfant : « une copine qui lui tire ses vêtements »

Liens utiles – Bibliographie – boîte à idées

Liens et contacts utiles

NUMÉRO VERT : 3020 ; www.nonauharcelement.com

E-ENFANCE (NET ÉCOUTE) : 0800 200 000 ; www.e-enfance.org

ENFANCE EN DANGER : 119 ; www.actionenfance.org

Défenseur des droits : 09 69 39 00 00 ; www.defenseurdesdroits.fr

ASSOCIATIONS

www.marionlamaintendue.com

www.psyfamille.com

www.aphee.com

BIBLIOGRAPHIE POUR ADULTES

- « #J'aime les autres, les bonnes relations à l'école », Catherine Verdier, Ed du Rocher, 2017
- « Marion, 13 ans pour toujours », Nora Fraisse, Calmann-Levy, 2015
- « Stop au harcèlement », Nora Fraisse, Calmann-Levy, 2015
- « Harcèlement et brimades entre élèves, la face cachée de la violence scolaire », Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, Editions Fabert, 2011
- « Prévenir le harcèlement à l'école », Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, Editions Faber, 2011
- « Harcèlement et cyberharcèlement à l'école », Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, ESF Editeur, 2013
- « Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible : la méthode Pikas, une technique éprouvée », Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, ESF Editeur, mars 2016
- « L'empathie au cœur du jeu social », Serge Tisseron, Albin Michel, 2010
- « A l'aide il y a de l'intimidation à mon école », Nadia Gagnier, Les Editions La Presse, 2012
- « Harcèlement en milieu scolaire », Hélène Romano, Dunod, 2015
- « Harcèlement à l'école », Nicole Catheline, Albin Michel, 2008
- « Les jeux dangereux », Hélène Romano, Dunod

BIBLIOGRAPHIE POUR LES ENFANTS

Elémentaires :

- « La brouille », Claude Boujon, L'école des loisirs 2009
- « Rouge », Jan De Kinder, Didier jeunesse, 2015
- « Les goûters philo, violence et non-violence », Brigitte Labbé et Michel Puech, 2002
- « Les goûters philo, respect et mépris », Brigitte Labbé et Michel Puech, 2005
- « Vivre ensemble, la violence », Bayard jeunesse, Laura Jaffé, 2018
- « Le p'tit bossu qui en avait plein le dos », Gigi Bigot et Pauline Comis, Didier jeunesse, 2017

- « Lili est harcelée à l'école », D. de Saint Mars et Serge Bloch, Calligram, 2012
- « Max se fait insulter à la récré », D. de Saint Mars et Serge Bloche, Calligram, 2004
- « Lili se fait piéger sur internet », D. de Saint Mars et Serge Bloche, Calligram, 2006
- « C'est pas juste », Dr Eric Englebert, Grasset Jeunesse, Les petits bobos de la vie, 2009
- « T'es plus ma copine ! », Dr Eric Englebert, Grasset Jeunesse, Les petits bobos de la vie, 2013
- « Gabriel », Elisabeth Motsch, Ecole des loisirs, 2006
- « Chien pourri à l'école », Colas Gutman et Marc Boutavant, Mouche de l'Ecole des loisirs, 2016
- « Max & Lili ont peur des images violentes », D. de Saint Mars et Serge Bloche, Calligram, 2015
- « Max est racketté », D. de Saint Mars et Serge Bloche, Calligram, 2004
- « Je me défends du harcèlement », Emmanuelle Piquet, Albin Michel

Maternels :

- « Une nouvelle école pour Léo », Olivier Laurendeau, Les Editions aux Flo d'espairs
- « L'histoire de la girafe blanche qui voulait ressembler à une vraie girafe », F. Guiraud, La Martinière jeunesse, 2000
- « Les bons amis », Paul Faucher et Gerda Muller, Edition du Père Castor Flammarion, 1999
- « Horacio ne veut plus aller à l'école », Loreto Corvalan, Thierry Magnier, 2012
- « Pourquoi tu pleures ? », Michaël Escoffier et Maud Legrand, Premiers coups, 2015
- « Méchant ! », Anne Sylvestre, Actes Sud, 2003
- « Le bonnet d'Ona », Frédéric Stehr, L'école des loisirs, 2012
- « Harcelés, harceleurs », Françoise Dolto, Galimard, 2017
- « Tyranono, une préhistoire d'intimidation », Gilles Chouinard, La bagnole, 2013
- « Une nouvelle école pour Léo », Olivier Laurendeau, Les Editions aux Flo d'espairs
- « La couleur des émotions », Anna Llenas, Editions Quatre Fleuves, 2014

RESSOURCES UTILES

Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles par le ministère de l'éducation : www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-un-professionnel/

Vidéo d'Eric Debardieux, ancien délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires : youtu.be/4dAIRqEnZ9M

Cahiers d'activité de l'Education Nationale : www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/10/2015_non_harcelement_cahier_activites.pdf

Cadre législatif : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31985

Enfant en danger : comment le signaler ? www.justice.fr/fiche/enfant-danger-signaler

Le harcèlement moral est un délit (article 222-33-2-2 du Code pénal) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029334247&-cidTexte=LEGITEXT000006070719>

Boîte à idées / exemples d'initiatives en accueil périscolaire

- Proposition d'installation de temps de pause : « silence on lit » (Accueil de loisirs du Sud)
En relation avec l'association « Silence on lit ! » l'équipe d'animation de l'accueil du Sud a instauré ce projet durant le temps méridien, de manière quotidienne. Il s'agit d'instaurer 15 minutes de lecture pour tous (enfants et animateurs). Pour cela, chaque enfant a été invité à venir avec son livre, choisi avec ses parents, et marqué à son nom. Ce temps de pause permet de se recentrer et de reprendre la classe dans des conditions sereines.

- « Le mot rigolo » (Accueil de loisirs du Sud)

Le mot rigolo consiste à faire deviner aux enfants la signification d'un mot en le décomposant. Chaque enfant peut participer en exprimant sa proposition de définition jusqu'à ce que l'un d'entre eux trouve la bonne définition. Les mots sont choisis par l'équipe d'animation en fonction de l'actualité de l'établissement ou de conflits qui se seraient produits entre les enfants.

MATERNELS

- La boîte à jouer écolo : www.jouerpourvivre.org/ www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=mfftIzTs3ps
- Le banc de l'amitié : www.ecolepetitesection.com/2015/11/le-banc-de-l-amitie-pour-la-semaine-de-la-laicite-par-ageem-via-elodie.html
- Médiation sous le préau : http://www.jeanfrancoislaurent.com/mediations-sous-le-preau-pdf_ws240693.wsbo
- Les 4 accords toltèques racontés aux enfants : https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=9AmEbXcbPGE

ELÉMENTAIRES

- les médiateurs de cour : www.icem-pedagogie-freinet.org/node/9905
<https://www.youtube.com/watch?v=EnvkZfZJ8t8>
- la méthode des messages clairs : emcpartageons.org/2016/11/01/messageclair/ https://www.youtube.com/watch?time_continue=95&v=a6Ftzn6vfb4
- Avoir un espace émotions / décompression : forums, séances d'expression corporelle, libération de la parole et des émotions
- Exercices et jeux de relaxation
- Initiation à la méditation
- Jeux de coopération
- Jeu des 3 figures

AUTRES EXEMPLES

- « Les enfants médiateurs » : La médiation « par les pairs » en milieu scolaire signifie que les médiateurs sont des jeunes du même âge ou à peine plus âgés, formés à la médiation, mais avec le même statut d'élèves. Les élèves-médiateurs vont proposer leur aide lors de désaccords, disputes ou de bagarres, ou à des victimes de violence.
www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/mediation-par-les-pairs-regulation-et-gestion-des-conflits.html

- Méthode de « préoccupation partagée » (méthode Pikas)

Destinée aux équipes éducatives d'un établissement, la méthode de « la préoccupation partagée » est un moyen de lutte contre le harcèlement scolaire pour l'institution. Elle est complémentaire à d'autres dispositifs tels que la remédiation par les pairs.
www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html

POUR ENCADRANTS

- Former les adultes à l'utilisation des outils proposés
- Mise en place de formations sur le développement de l'enfant
- Réunions de travail interprofessionnelles régulières pour échanges d'informations
- Rendre officiel le cahier de suivi entre les acteurs de l'Education nationale et les accueils de loisirs
- Favoriser les moyens d'expression comme le dessin, le théâtre, l'expression corporelle... pour établir la communication avec un enfant qui se terre dans le mutisme.



Mot d'enfant : « le petit garçon a poussé la petite fille dans les escaliers »

Ont participé à l'élaboration de ce guide

Pierre Chardon, Conseiller municipal délégué aux finances et Vice-président de la Caisse des écoles

Anne-Laurence Rouger, Adjointe au maire chargée de l'enfance

Laure Aymeric, directrice de l'école maternelle de l'Ouest

Les associations de parents d'élèves :

- FCPE Sud : Fabienne Vidalie
- FCPE Roland Vernaudon : Sylvie-Lou Marion, Pascal Reigniez
- APE Sud : Sandrine Ferracane, Anne-Sophie Perfetta
- APEVO Ouest : Sylvène Barroche
- APE Franklin Roosevelt : Jean-Rémi Dumenil
- APE Nord : Virginie Magand

Ann-Laure Guigou, directrice de l'accueil de loisirs Jean-Monnet

Claire Roger, directrice de l'accueil de loisirs Est élémentaire

Clarisse Christman, directrice adjointe de l'accueil de loisirs Jean-Monnet

Hocine Bouziane, directeur de l'accueil de loisirs Est maternel

Camel Boubekri, directeur de l'accueil de loisirs Roland Vernaudon

Laurent Homet, directeur de l'accueil de loisirs Franklin Roosevelt

Amandine Chertier, animatrice à l'accueil de loisirs Clément Viénot

Marion Le Van, animatrice à l'accueil de loisirs du Sud

Dominique Gasq, assistante sanitaire à l'école du Sud

Miriam Bodiobo, atsem à l'école maternelle de l'Est

Jessica Benoiton, atsem à l'école maternelle Jean-Monnet

Sonia Idris, atsem à l'école maternelle Roland Vernaudon

Patricia Matteucci, atsem à l'école maternelle de l'Ouest

En collaboration avec Catherine VERDIER

Psychologue-psychothérapeute-analyste

Spécialiste des enfants et adolescents

Ecrivaine et conférencière

Experte auprès des tribunaux du Luxembourg

Auteure de 2 romans et du livre « #j'aime les autres » aux Editions du Rocher, 2017

Fondatrice de Psyfamille

Vice-présidente de l'Association Marion la Main Tendue en France

Présidente de l'Association Marion la Main Tendue au Luxembourg



www.psyfamille.com
www.catherine-verdier.com
www.marionlamaintendue.com

